

Devenir acteur PRAP IBC - Formation initiale - option bureau

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique pour l'Industrie, le Bâtiment et les commerces (PRAP IBC)

Pré-requis

Pour les salariés : aucun.

Pour l'entreprise : être engagée dans une démarche de prévention en lien avec l'évaluation des risques professionnels.

Public

Les salariés des entreprises adhérentes du SPSTI dans les secteurs de la bureautique.

Objectifs de formation

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue ayant pour but d'adapter le travail à l'homme, les principaux objectifs du stage reposent sur :

- La formation de salariés à la prévention des risques liés au travail sur écran, en particulier les troubles musculosquelettiques,
- L'acquisition de connaissances permettant aux salariés d'améliorer leur poste de travail,
- La participation à la maîtrise du risque.

Contenu

- Comprendre l'intérêt de la prévention et les différents enjeux,
- Connaître les risques de son métier afin de repérer les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé,
- Notions élémentaires des facteurs biomécaniques (appareil locomoteur et œil),
- Les éléments déterminants de l'activité de bureau : fatigue visuelle, activité physique statique...,
- Notions d'ergonomie pour l'aménagement des bureaux et différentes techniques de sécurité et d'économie d'efforts (réglage du siège, de l'écran...),
- Observer et analyser une situation de travail,
- Identifier les risques et leurs causes,
- Méthode de recherche des pistes d'amélioration.

Méthodes pédagogiques

- Apport théorique sur les principes déterminants de l'activité physique,
- Méthodologie d'analyse d'une situation de travail réelle,
- Travail d'intersession à réaliser pour analyser les phases de travail à risque dans son activité professionnelle.



Durée : 14h en 2 jours non consécutifs



Tarif : 1 120 € HT pour un groupe (de 4 à 10 personnes)



Lieu : en entreprise



Pour les dates de formation, consulter votre SPSTI

Evaluation

La présence du stagiaire à l'ensemble de la formation est nécessaire dans le but de son évaluation.

Un certificat « acteur PRAP » Industrie, BTP, Commerce et activités de bureau est délivré à l'issue de la formation si le candidat a satisfait aux exigences des épreuves certificatives. Celui-ci a une validité de 24 mois et nécessite d'être renouvelé par une formation PRAP IBC – MAC (Maintien des compétences).

Nos formations sont accessibles aux PSH.
Nous pouvons étudier ensemble les conditions de réalisation.